



**Assemblée Générale  
de la Commission Locale d'Information Nucléaire  
auprès du CNPE du Blayais**

**Bordeaux, mardi 13 octobre 2015**

---

Liste des présents

---

***Collège des élus***

M Jean-Michel BELIS (Mairie de Fours)  
M Dominique BLANCHET (Mairie d'Eyrans)  
M Jacques DEL CERRO (Mairie de Saint Androny)  
Mme Valérie DUCOUT (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)  
M Jean-Paul HENRIONNET (Mairie de Saint Caprais de Blaye)  
M Bernard LAVIE-CAMBOT (Mairie d'Etauliers)  
M Alain RENARD (Président de la CLIN - Conseiller Départemental du canton de Nord Gironde)  
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)  
M Stéphane SAUBUSSE (Conseiller Départemental du canton Les Portes Du Médoc)

***Collège des associations de protection de l'environnement***

M Daniel DELESTRE (SEPANSO)  
M Patrick MAUPIN (Greenpeace)

***Collège des organisations syndicales***

M Laurent DEMPHITTE (CFE-CGC)  
M Emmanuel MOULIN (FO)  
M Patrick VIEILLE (CFDT)

***Collège du monde économique et personnes qualifiées***

M Fabien BOVA (CIVB)  
M Florian GUILLAUD (personne qualifiée)  
M Jacques MAUGEIN (personne qualifiée)  
Mme Jacqueline RABIC (Syndicat des Pêcheurs – Professionnels de la Pêche)  
M Philippe RENIER (Grand Port Maritime de Bordeaux)  
M Stéphane ROUDEAU (Centre d'Etude Nucléaire de Bordeaux Gradignan)

***Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde***

Mme Florence ARPIN (CD33)  
Mme Katryn BEULLENS (CD33)  
M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)  
Mme Hélène PELTIER (CD33)

***Membres avec voix consultative***

M. Nicolas DELECROIX (Directeur Adjoint - CNPE du Blayais)  
M Simon BERTOUX (Directeur de Cabinet – Préfecture de la Gironde)  
M Bertrand FREMAUX (Adjoint au Chef de division - ASN)  
M Jean-Clément HERNANDEZ (Laboratoire Départemental)  
Mme Françoise LAFAYE (Chargée de recherche)  
M Marc MAKHLOUF (Sous-préfet de Blaye)  
M Thomas MIMIAGUE (Service Départemental d'Incendies Secours)  
M José NOYA (CNPE du Blayais)

***Invités***

M Ugo AMEZ (Journal Courrier de Gironde)  
Mme Sandy BOUNATIAN (CNPE du Blayais)  
M Jean-François DASSONVILLE (GIE Atlantique)  
M Alain DESGRANGES (particulier)  
M François DUCASSE (Bordeaux Métropole)  
Mme Anne-Marie GONCALVES (CNPE du Blayais)  
M Philippe HELAINE (Association des Ecologistes pour le nucléaire)  
M Gilles GUITTON (Journal Sud-Ouest)  
Mme Solène MERIC (Journal Aqui.fr)  
M Claude PEROT (Tchernoblaye)  
M Bernard ROUSTIT (CNPE du Blayais)  
M Renaud SOLACROUP (Journal Haute Gironde)  
M Richard VERT (Mairie de Braud et Saint Louis)

***Excusés***

M Bernard BASSE-CATHALINAT (personne qualifiée)  
M Bernard BOURNAZEAU (Conseil Régional d'Aquitaine)  
M Dominique BUSSEREAU (Député de la Charente Maritime)  
Mme Françoise CARTRON (Sénatrice de la Gironde)  
M Jean-Marie FERON (CdC Centre Médoc)  
Mme. Pascale GOT (Député de la Gironde)  
Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)  
M Xavier LORIAUD (Conseiller Départemental du canton de l'Estuaire)  
Mme Célia MONSEIGNE (Conseillère Départementale du Canton du Nord Gironde)  
Mme Nicole PIZZAMIGLIA (Chambre de Commerce et d'Industrie)  
M Jacky QUESSON (Conseiller Départemental de Charente Maritime)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 23 juin 2015 ;
- 2/ Election du bureau et désignation des représentants pour l'ANCCLI ;
- 3/ Proposition d'organisation de travail pour la CLIN ;
- 4/ Evénements significatifs ;
- 5/ Point sur les visites décennales de la centrale ;
- 6/ Question diverses.

Alain Renard, Président de la CLIN, ouvre la séance en remerciant le Sous-préfet de Blaye, le Directeur de cabinet du Préfet, le Directeur de la production qui représente le Directeur du CNPE ainsi que tous les membres de la commission.

Un temps de recueillement est observé, en mémoire de Françoise Hubert, qui nous a quittés récemment. Membre de longue date, elle était un lien important entre le monde scientifique et ce lieu de démocratie participative qu'est la CLIN.

Alain Renard rappelle l'importance d'avoir les services de l'Etat à nos côtés, et notamment un interlocuteur sur le terrain qui soit porteur des engagements de l'Etat, mais également capable de faire émerger nos préoccupations.

### **1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 23 juin 2015**

Il n'y a pas d'observation. Le compte rendu est adopté. Il sera disponible sur la page de la CLIN : [gironde.fr/clin](http://gironde.fr/clin)

### **2/ Election du bureau et désignation des représentants pour l'ANCCLI**

La proposition soumise au vote comporte onze membres :

- Daniel Delestre, représentant du collège des associations, Sepanso ;
- Laurent Demphitte, représentant du collège des syndicats, CFE-CGC ;
- Florion Guillaud, représentant du collège du monde économique et personnes qualifiées, Expert ;
- Jean-Paul Henrionnet, représentant du collège des élus, adjoint au maire de Saint Caprais de Blaye ;
- Bernard Lavie-Cambot, représentant du collège des élus, maire d'Etaulier ;
- Patrick Maupin, représentant du collège des associations, Greenpeace ;
- Emmanuel Moulin, représentant du collège des syndicats, FO ;
- Alain Renard, Président de la CLIN, représentant du collège des élus, Conseiller Départemental ;
- Jean-Michel Rigal, représentant du collège des élus, maire de Braud et Saint Louis ;
- Stéphane Roudeau, représentant du collège du monde économique et personnes qualifiées, Centre d'étude nucléaire de bordeaux gradignan ;
- Patrick Vieille, représentant du collège des syndicats, CFDT.

La proposition des représentants de la CLIN auprès de l'ANCCLI (association nationale des comités et commissions locales d'information) comporte quatre membres, un par collège :

- Florion Guillaud ;
- Patrick Maupin ;
- Emmanuel Moulin ;
- Alain Renard.

Il n'y a pas de vote contre. Il n'y a pas d'abstention.

Le bureau est élu à l'unanimité.

Les représentants de la CLIN auprès de l'ANCCLI sont approuvés.

### **3/ Proposition d'organisation de travail pour la CLIN**

Il est proposé d'associer plus largement les membres de la commission aux différentes réflexions et travaux.

Quatre groupes sont pour l'instant mis en place :

- Le groupe de « suivi des événements significatifs », qui a pour objectif d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement de la centrale, d'effectuer un suivi régulier et de s'interroger sur l'apparition de certains événements ;
- Le groupe « études », qui a pour objectif d'obtenir une expertise indépendante sur les sujets de son choix, en interrogeant l'exploitant, l'ASN et l'IRSN, et d'engager une étude ;
- Le groupe « communication », qui a pour objectif d'informer sur les activités de la CLIN et de la centrale au moyen de la lettre d'information, de la page internet ou en mettant en place des réunions publiques ;
- Le groupe « PPI », qui a pour objectif d'être attentif à l'organisation de crise et de s'impliquer dans la sensibilisation des acteurs locaux.

Les membres de la commission seront sollicités pour étoffer ces groupes et leurs réflexions.

La proposition est adoptée.

#### 4/ Evénements significatifs

Le groupe de « suivi des événements significatifs », constitué pour l'instant de membres du bureau, doit se réunir prochainement pour examiner six événements de l'année 2014 (un événement concernant la radioprotection et cinq événements concernant la sûreté).

Un point sur cette réunion sera fait à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Le groupe de « suivi des événements significatifs » a également estimé nécessaire d'adresser un courrier au directeur de la centrale afin d'avoir des informations complémentaires sur les suites de six événements de 2014 concernant l'environnement. Il s'agit pour ces six événements de perte de fluides frigorigènes.

#### Présentation d'événement radioprotection de niveau 2 du 21/08/2015 – Nicolas Delecroix

Dans le cadre de l'arrêt de tranche 4, un salarié intervient pour une opération de maintenance mécanique dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires. A l'issue de son chantier, l'intervenant quitte la zone contrôlée, et effectue une vérification d'activité corporelle. A cette occasion, une poussière radioactive est détectée au niveau du menton. Le salarié est immédiatement pris en charge pour que la poussière lui soit retirée.

L'analyse a permis d'estimer que l'exposition maximale à laquelle le salarié a été soumis est trois fois supérieure à la limite réglementaire annuelle pour la dose peau qui est de 500 mSv (millisievert).

Pour la limite d'exposition corps entier qui est de 20 mSv/an, la dose estimée pour le salarié est de 1 µS (microsievert).

Il n'y a aucune justification pour un suivi médical particulier, mais un suivi à titre préventif a été mis en place.

Le salarié n'est plus autorisé à pénétrer en zone contrôlée sur les douze mois qui suivent, mais peut toujours exercer son métier en zone non nucléaire.

L'analyse approfondie de cet événement permet d'identifier trois causes principales :

- Le niveau de préparation du chantier, dont l'analyse de risque s'avère insuffisante ;
- Le niveau de propreté du chantier ;
- L'insuffisance de contrôles, bien que prévus pour ce chantier.

L'ASN a procédé à une inspection réactive dans les jours qui ont suivi l'événement. Les actions correctives demandées sont en cours d'intégration par le CNPE.

#### Echange avec les participants

Daniel Delestre souhaite savoir s'il s'agit d'un salarié d'EDF ou d'un prestataire. Il s'interroge sur la présence de cette poussière radioactive sur le menton. Est-ce que les vêtements de protection n'ont pas joué leur rôle ? Enfin, quelle est la nature de l'élément radioactif ?

Nicolas Delecroix indique qu'il s'agit d'une poussière de Cobalt 60. En ce qui concerne la tenue, en début de chantier le salarié était équipé d'une tenue étanche ventilée. Après un certain temps, le niveau de propreté du chantier a été estimé suffisamment bon pour que ce type de tenue ne soit plus nécessaire. La suite du chantier s'est poursuivie en tenue classique, soit sans protection du visage.

Il rappelle que sur un chantier, il n'y a pas de différence entre un salarié d'EDF et un salarié prestataire. Il s'agit ici d'un salarié d'une entreprise prestataire.

Alain Renard constate qu'à la suite de l'analyse de cet événement, des procédures n'ont pas été respectées. Comment vérifie-t-on la formation et la connaissance des procédures des agents EDF et des agents prestataires ?

Nicolas Delecroix précise que sur le chantier les agents disposaient d'un contrôleur d'activité. Si en sortie de chantier, l'agent s'était contrôlé, il aurait pu détecter plus rapidement cette particule radioactive. Dans la dosimétrie totale de la dose peau, il y a deux facteurs qui interviennent : le niveau d'activité de la particule et le temps d'exposition.

L'agent a débuté son chantier à 14h30 et a quitté la zone contrôlée à 18h. Ne pouvant pas déterminer l'heure précise où la particule s'est fixée sur le menton, on a considéré que c'était l'ensemble de la durée du travail qui devait être prise en compte.

Patrick Maupin souhaite savoir si le CHSCT de la centrale s'est saisi de cet événement pour émettre des recommandations.

Nicolas Delecroix confirme que le CHSCT a bien été informé de l'événement. Des actions d'amélioration devront être mises en place sur la formation et le respect des règles, sur la propreté des chantiers et sur la préparation et l'analyse du risque des chantiers.

Françoise Lafaye souhaite comprendre comment un contrôle au sein d'une procédure peut ne pas être effectué.

Nicolas Delecroix précise qu'il s'agit d'un contrôle personnel qui ne nécessite pas un visa. Il s'agit plus de la connaissance de culture en radioprotection, et donc d'une règle qui n'est pas couverte par une procédure.

Alain Renard considère que c'est la dimension humaine qui peut mettre en défaut le principe de sécurité.

Stéphane Saubusse souhaite savoir si les agents EDF et les agents prestataire bénéficient de la même formation de sécurité.

Nicolas Delecroix confirme qu'il s'agit des mêmes formations agréées, sur les mêmes périodicités et les mêmes contenus.

Bertrand Fremaux complète le déroulé de l'événement. Dans une première phase du chantier, l'agent est en tenue ventilée. En sortant du local, il y a une aide au déshabillage. Certains manquements ont été constatés au niveau de la personne qui assure le déshabillage. Une absence de contamination sur le chantier a été constatée par les services de la centrale, ce qui a entraîné un déclassement de la zone. Aussi, dans la seconde phase

d'intervention du chantier, l'agent est intervenu sans tenue ventilée. Il précise que l'événement fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie de l'exploitant qui doit transmettre son rapport à l'ASN au plus tard deux mois après sa détection. Ce compte-rendu permettra d'en savoir plus sur les causes profondes de l'événement.

Xavier Paulmaz confirme qu'un événement radioprotection de niveau 2 est exceptionnel, cependant il rappelle qu'un événement radioprotection de niveau 2 s'était déjà produit en 2013. A la lecture du déroulé de ces événements on peut constater quelques similitudes. Quelles sont les actions envisagées ?

Nicolas Delecroix confirme qu'il s'agit de deux événements similaires. Les actions correctives devront prendre en compte cet élément. Il ne faut pas mettre la faute uniquement sur l'agent parce qu'il ne s'est pas contrôlé. Il y a eu un problème au moment du déshabillage, mais également au moment de la préparation de l'intervention, et sur la tenue du chantier.

## **5/ Point sur les visites décennales de la centrale – Nicolas Delecroix**

Avec le couplage au réseau du réacteur 4, il y a quelques jours, c'est la fin du cycle de visites décennale 30 ans pour les quatre réacteurs du Blayais.

Une visite décennale c'est une vérification complète de l'état des installations qui se déroule tous les dix ans. Ces vérifications sont réalisées sous le contrôle de l'ASN.

Les visites décennales des réacteurs 1 et 2 se sont achevées en 2012 et 2014. La visite décennale du réacteur 3 a débuté en 2014, et a été associée au changement des trois générateurs de vapeur. Elle s'est achevée en 2015. Enfin, la visite décennale du réacteur 4 a débuté et s'est achevée en 2015.

Une visite décennale c'est plus de 10 000 activités. Parmi celles-ci, il y a une épreuve hydraulique des circuits primaire et secondaire, une inspection détaillée de la cuve du réacteur, une épreuve d'étanchéité de l'enceinte.

Concernant les générateurs de vapeur du réacteur 3, ils sont arrivés début août 2014 à la centrale, mais n'ont obtenu une autorisation de montage, de la part de l'ASN, que fin mai 2015. Ce délai est dû à une divergence de vue entre Areva et l'ASN, sur le respect d'un arrêté concernant les équipements sous pression nucléaire.

Début septembre 2015, le réacteur 3 a pu être couplé au réseau.

Le réacteur 4 a débuté sa visite décennale alors que la visite décennale du réacteur 3 était toujours en cours. Ce fait, unique sur le parc français, a nécessité la gestion d'un très gros volume d'activités.

A noter, la mise en place d'un dispositif d'auto-filtration sur l'arrivée des prises d'eau pour limiter les perturbations d'arrivée massive de débris végétaux en Gironde.

### Echange avec les participants

Alain Renard constate qu'il y a eu en simultané deux visites décennales qui ont occasionné de grandes quantités d'activités. Comment la capacité d'avoir des personnes qualifiées a-t-elle été assurée ?

Nicolas Delecroix indique que des choix ont été réalisés, les plannings ont été adaptés pour que les ressources nécessaires soient disponibles.

Daniel Delestre est dubitatif quant au discours du directeur de la centrale quand il dit que la sûreté des réacteurs s'améliore avec le temps. Or, on sait que des éléments comme la cuve, vieillissent et que les performances s'amouindrissent avec le temps. Pouvez-vous nous affirmer que la sûreté des quatre réacteurs s'améliore avec le temps ?

Nicolas Delecroix précise que les matériaux qui vieillissent sont testés. Les résultats nous montrent des performances qui sont conformes aux attentes. Les améliorations sont liées à la mise en place d'un certain nombre de modifications. Le vieillissement et l'obsolescence des matériaux font l'objet d'une surveillance constante.

Le niveau de vieillissement est compatible avec l'exploitation des quatre réacteurs. L'ASN exerce également un contrôle pour que l'ensemble des matériaux répondent aux exigences de sûreté.

Jacqueline Rabic souhaite connaître l'avantage du nouveau dispositif par rapport aux tambours filtrants en ce qui concerne notamment la civelle.

Nicolas Delecroix précise que le principe de l'auto-filtration permet d'étaler l'arrivée des débris végétaux qui pourraient obstruer la prise d'eau. Ce nouveau dispositif n'est pas plus impactant sur les organismes vivants que le tambour filtrant.

Stéphane Saubusse souhaite connaître le coût des visites décennales pour les quatre réacteurs. Il souhaite également connaître l'évolution des coûts de maintenance et de personnel pour garantir la sûreté.

Nicolas Delecroix donne le chiffre de 112 millions d'euros, uniquement pour la visite décennale du réacteur 3, avec le remplacement des trois générateurs de vapeur.

Il rappelle que dans un coût d'exploitation, il y a le coût de la maintenance, le coût des améliorations et le coût d'amortissement qui lui est moindre.

Jacques Maugein souhaite poser deux questions : quelle est la situation des réacteurs 3 et 4 par rapport aux gaines de combustible qui nécessitaient une surveillance particulière ? Où en est la protection du poste électrique RTE de Braud et Saint Louis ?

Nicolas Delecroix précise que les réacteurs 3 et 4 qui fonctionnent avec des gaines de combustible en zircaloy, font l'objet d'une surveillance. C'est un problème qui est en cours de résorption. L'ASN nous demande de limiter la manœuvrabilité des réacteurs concernés. Le remplacement de ces gaines de combustible en zircaloy est bientôt terminé.

Concernant la protection par une digue, du poste électrique de Braud, il s'agit d'une demande d'EDF qui vient compléter le dispositif de protection de la centrale. Le dossier est cours de traitement et devrait aboutir au début du chantier en 2016.

Philippe Helaine souhaite savoir si on peut envisager une remontée du taux de disponibilité des réacteurs au-delà des 80% pour les dix prochaines années.

Nicolas Delecroix confirme que c'est l'objectif. A partir du moment où le temps de l'arrêt est réduit, le taux de disponibilité augmente. Notre objectif est d'atteindre 85% de disponibilité.

Xavier Paulmaz souhaite savoir si actuellement les quatre réacteurs disposent d'une autorisation temporaire d'exploitation.

Bertrand Fremaux rappelle que lorsqu'un réacteur est remis en fonctionnement, il fait l'objet d'une autorisation de l'ASN. Actuellement, il y a l'instruction des dossiers de poursuite d'exploitation pour dix années supplémentaires des quatre réacteurs. L'ASN a autorisé le redémarrage des quatre réacteurs pour le cycle à venir.

Par rapport aux visites décennales des réacteurs 3 et 4, l'ASN considère que tout s'est globalement bien passé dans un contexte difficile. Il note tout de même un bémol sur la radioprotection du réacteur 4, avec un effort à faire de la part de l'exploitant. Il rappelle qu'historiquement, le débit de dose de ce réacteur est plus important du fait d'événements passés. Le débit de dose reste plus important dans le bâtiment réacteur 4 que dans les autres bâtiments réacteurs du site, du fait de la présence de particules de cobalt 60 fixées dans la tuyauterie.

Patrick Maupin souhaite bien comprendre l'état des autorisations d'exploitation pour les dix prochaines années.

Bertrand Fremaux ne peut apporter une réponse précise quant aux délais de traitement des poursuites d'exploitation. Il indique que la décision de l'ASN venant finaliser l'instruction de la poursuite d'exploitation pour le réacteur 1 devrait être signée d'ici la fin de l'année.

Jacques Maugein considère que depuis la visite décennale du réacteur 2, on ne parle plus d'autorisation de fonctionner pendant dix ans. Donc, c'est bien une autorisation de redémarrage qui est validée par l'ASN. L'ASN a, plus que par le passé, un rôle de surveillance permanent qui permet de valider le fonctionnement des réacteurs.

Il aurait été intéressant pour la CLIN, d'obtenir des précisions sur les améliorations, et les vérifications de sécurité, demandées par l'ASN à AREVA sur les générateurs de vapeur. Est-ce qu'EDF peut nous dire si l'arrêt prolongé de ce réacteur a été profitable ?

Nicolas Delecroix confirme qu'il s'agit d'une réglementation plus contraignante qui a entraîné un montage différé des générateurs de vapeur. Les exigences complémentaires sont des garanties dans le domaine de la sûreté pour les équipements sous pressions.

Bertrand Fremaux rappelle que l'arrêté ESPN (équipements sous pression nucléaire) date de 2005, et est totalement applicable depuis 2011. Il s'adresse en premier lieu aux fabricants AREVA ou Mitsubishi. Il confirme qu'il y a eu plusieurs mésententes entre AREVA et l'ASN quant aux conditions d'application de cet arrêté. L'objectif de l'arrêté est d'augmenter le niveau de sûreté et notamment en termes de justification sur la tenue dans le temps, et en situation accidentelle.

Alain Renard considère qu'il serait intéressant que lors d'une prochaine assemblée générale de la CLIN, on puisse faire un point sur ce sujet.

## **6/ Question diverses**

### **- Le PPI**

La CLIN a été sollicitée par les services de la préfecture pour contribuer à la révision du PPI qui datait de 2002. Nous avons transmis une première contribution, puis le projet de PPI a été soumis à une consultation publique de mai à juin. A cette occasion, et dans le cadre du groupe PPI, nous avons formulé des remarques dont certaines ont été prises en compte. Suite à ces modifications, le projet de PPI a fait l'objet d'une seconde consultation publique de septembre à octobre. Nous souhaitons transmettre deux nouvelles remarques :

- Qu'en est-il de la prise en compte des habitants situés de 10 à 30 km de la centrale, qui pourraient choisir de partir en cas d'événement grave ? Ces populations comme celles situées jusqu'à 80 km du site ne bénéficient d'aucune information quant à la conduite à tenir en cas d'accident.
- Qu'en est-il de la CLIN dans l'organisation de crise en cas d'activation du PPI ? La CLIN souhaite pouvoir apporter sa contribution, et que son rôle soit clarifié au moment de la crise.

Simon Bertoux considère qu'il y a eu une large consultation autour de ce PPI. Un maximum de remarques ont été prises en compte.

Concernant l'information des populations au-delà du PPI, il convient qu'il faudra diffuser des informations, des fiches réflexes. Il y aura une action de communication qui sera menée au moment où le Préfet signera l'arrêté PPI.

Concernant la contribution de la CLIN pendant la gestion de crise, les textes réglementaires ne la prévoient pas. Les pouvoirs publics n'attendent pas que la CLIN joue un rôle de gestion de crise. Cependant, la CLIN pourra être accueillie à la cellule de crise auprès du pouvoir décisionnel. Elle pourrait contribuer à relayer l'information pourquoi pas, mais il est préférable de ne pas lui prescrire un rôle dans le PPI.

Florion Guillaud rappelle que la CLIN et l'ANCCLI sont attachées à une réflexion sur 80 km, et que cette position est en application dans des pays comme l'Allemagne. Le point positif de ce PPI est qu'une réflexion est prévue au-delà des 10 km. Il aurait été préférable de prévoir l'information des populations jusqu'à 30 ou 40 km, et d'envisager son auto évacuation.

En ce qui concerne la présence de la CLIN dans la cellule de crise, il rappelle qu'il n'est pas demandé une participation active. Il note avec satisfaction qu'un représentant de la CLIN pourra être présent dans la cellule de crise.

### **- OPAL**

La CLIN a rencontré des membres de la CLI de Marcoule-Gard qui est la première à avoir mis en place l'outil OPAL. Il s'agit d'un outil cartographique qui permet de simuler des rejets radioactifs et donc de représenter les

différentes zones de protection des populations. OPAL doit permettre de sensibiliser les acteurs locaux et la population aux conséquences d'un accident nucléaire.

Le souhait de la CLIN est de pouvoir bénéficier de cet outil dès 2016.

Alain Renard souhaite qu'une note d'information sur OPAL soit disponible sur la page de la CLIN.

- **Jacques Maugein** rappelle qu'OPAL est une démarche qui bénéficie du soutien de l'IRSN. Il note avec satisfaction la position du Préfet quant à la possibilité faite à la CLIN d'être présente au sein de la cellule de crise en cas d'accident. Il souhaite que la manière dont le PPI a été préparé, soit un exemple partout en France.

- **Jacqueline Rabic** souhaite être associée aux groupes « études » et « PPI ».

Alain Renard rappelle que les portes des différents groupes de travail sont ouvertes à tous les membres de la commission.

- **Patrick Maupin** regrette qu'il n'y ait pas d'évolution sur le périmètre du PPI, alors que l'IRSN ou l'association européenne des autorités de sûreté recommande de prendre en compte des périmètres plus larges. Il rappelle que dans le cadre la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, il est prévu que toutes les personnes résidant dans la zone du PPI soient informées, sans qu'elles aient à le demander, sur la nature des risques d'accident, ainsi que sur les conséquences envisagées. Ces actions d'information, menées au frais de l'exploitant, doivent faire l'objet d'une consultation préalable de la CLIN. Cette disposition est d'application immédiate.

Toujours dans le cadre de la cette loi, il est prévu que dans le cas d'un événement supérieur ou égal à 1, et à la demande du Président de la CLIN, l'exploitant organise à l'attention des membres de la CLIN, et dès restauration des conditions normales de sécurité, une visite de l'installation afin de présenter les circonstances de l'événement. Etant donné les récents événements de niveau 1 que la centrale a connus, il souhaite que le Président fasse une demande en ce sens.

José Noya précise que le CNPE appliquera la loi. Les membres de la CLIN sont les bienvenus pour visiter les installations. Néanmoins, un certain nombre de procédures administratives sont à respecter pour pouvoir pénétrer sur le site.

- **Alain Desgranges** remercie le Président de permettre au public d'assister à une telle réunion. Il s'interroge sur la visibilité de la CLIN auprès de la population. Il serait intéressant d'intégrer cette réflexion dans le groupe « communication ».

Alain Renard rappelle que l'un des rôles de la CLIN est de communiquer sur la sûreté des installations. Il convient que la réflexion soit portée sur la pertinence des propos pour que l'information circule. Ce qui est important, c'est la divulgation de l'information et la transparence. Que la CLIN soit connue, n'est pas l'essentiel. Par contre qu'elle assume son rôle de communication est nécessaire.

- **Bertrand Fremaux** précise que l'ASN est en cours de réflexion concernant la pertinence des 10 km pour le rayon du PPI. On constate que même dans le cadre des exercices, dont les scénarios sont préparés par l'IRSN, les Préfets sont amenés à prendre des mesures de protection des populations bien au-delà du rayon des 10 km. Ce rayon sert surtout à dimensionner les moyens publics pour faire face à une crise.

De plus, il informe qu'un plan national de gestion de crise nucléaire est en cours d'élaboration. Celui-ci doit permettre de gérer une crise nucléaire sur l'ensemble du territoire national.

- **Informations diverses :**

- Une campagne de distribution de comprimés d'iode devrait débuter à partir de février 2016, pour les résidents du périmètre PPI.
- Un exercice de crise est programmé pour le second semestre 2016.
- L'assemblée générale de l'ANCCLI se tiendra le 3 novembre 2015.
- La conférence des CLI se tiendra à Paris le 4 novembre 2015. Cette conférence est l'occasion d'échanger avec le Président de l'ASN

Marc Makhoul fait part de sa satisfaction d'avoir assisté à notre assemblée générale. Il se dit impressionné par la connaissance de notre commission en ce qui concerne la sûreté et la sécurité d'une centrale nucléaire. Il est satisfait par la qualité des réponses qui nous ont été apportées aussi bien par l'exploitant que par l'ASN.

Les services de l'Etat sont particulièrement attentifs à nos travaux, et sont disponibles pour nous accompagner.

Alain Renard remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et clôt l'assemblée générale.